**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2024**

Membres en exercice : 13

Membres présents : 12

Membre(s) excusé(s) : 1

Procuration(s) : 1

L’an deux mille vingt quatre, le 09 février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BLANGY-TRONVILLE, légalement convoqué, s’est réuni, sous la présidence de M. Eric GUĒANT, maire.

**PRĒSENTS :** Mmes CHEVALIER, CONAN, DEREUMAUX, MAILLY, PRUVOST, WARME et MM.BOUTEILLE, CARLOS, DEPARIS, PARIS, PRAMAGGIORE et GUEANT

**ABSENTS:** M. LEFEVRE

**PROCURATIONS:** M. LEFEVRE à Mme CONAN

L’ordre du jour était le suivant :

#### Désignation du secrétaire de séance.

#### Informations et compte-rendu des décisions du Maire.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 03 novembre 2023.
2. Urbanisme : Zones d’accélération de production d’énergies renouvelables, définition des zones et modalité de consultation publique.
3. Ressources Humaines : Recrutement d’un agent temporaire.
4. Ressources Humaines : Désignation d’un (e) secrétaire général (e) de mairie.
5. Convention avec la commune de Glisy pour l’accueil des enfants de Blangy-Tronville au centre de loisirs de Glisy
6. Questions diverses.

**1) Désignation du secrétaire de séance**

 M. Joël PARIS a été désigné secrétaire de séance sur proposition de M Eric GUEANT.

**Pour : 13 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0**

Infos et compte-rendu des décisions du Maire :

* Monsieur GUEANT annonce qu’en raison de son manque de disponibilité M. Cédric CATILLION : lui a adressé une lettre de démission de son poste de conseiller municipal. Conformément à l’Article L 21221-4 du code général des collectivités territoriales cette démission est effective le 4 février 2024, jour de réception de son courrier par M. le Maire.
* La prochaine réunion du conseil municipal sera consacrée au vote du budget.
* Retour sur la sortie marais du 3 février dernier : 38 personnes inscrites, 1 seul élu mais quelques habitants de Blangy.
* Travaux à demander à Amiens-métropole : réfection des rondins de souténement du haut de la rue Edouard Ruelle, possibilité de les changer par un mur en béton plus solide qui pourrait être décoré par une fresque.
* Inauguration du stade Jean Tourneur : date à fixer, plaque commandée, reste à organiser la cérémonie avec le concours du club.
* Les Elections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024 :
* Les créneaux de tenue du bureau de vote sont susceptibles d’être allongés en fonction de l’heure de clôture du scrutin.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 8h00 à 10h30 | Eric GUĒANT | Charles PRAMAGGIORE |
| 10h30 à 13h00 | Sabine MAILLY | Véronique WARMĒ |
| 13h00 à 15h30 | Joël PARIS | Delphine CHEVALIER |
| 15h30 à 18h | Julien DEPARIS | Céline PRUVOST |

* 15  16 et 17 mars 2024 : journées Haut de France propres en relation avec l’association de Ché Rouleux qui organiseront une marche éco-citoyenne le dimanche 17 mars.
* Les opérations de recensent de la population prennent fin le 17 février. Il reste 55 logements à recenser.

**2) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 novembre 2023.**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 novembre 2023 est approuvé à l’unanimité.

**Pour : 13 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0**

**3) Urbanisme : Zones d’accélération de production d’énergies renouvelables, définition des zones et modalité de consultation publique**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l’article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l’accélération de la production d’énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d’Accélération pour le développement de la production d’énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d’identifier les secteurs susceptibles d’accueillir des équipements de production d’énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc…).

Elles ne garantissent pas leur autorisation, et doivent dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l’instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public.

Compte-tenu de la visibilité de la Cathédrale d’Amiens, classée au patrimoine de l’UNESCO, la présence à proximité de plusieurs sites funéraires et mémoriaux de la 1ère guerre, récemment inscrits au patrimoine mondial de l’UNESCO, du nombre d’éoliennes déjà implantées dans le département de la Somme et de la présence de servitudes aéronautiques qui couvrent le territoire de Blangy-Tronville, l’implantation d’éoliennes n’est pas souhaitée sur le territoire, **aucune zone n’est donc proposée.**

La commune de Blangy-Tronville n’a pas connaissance de projets de méthanisation en réflexion sur la commune qui justifieraient la définition d’une zone d’accélération dédiée.

Aucun potentiel n’a été relevé sur la commune, **aucune zone spécifique n’est proposée.**

M. le Maire propose de retenir :

L’énergie solaire (photovoltaïque et thermique) sur une zone comprenant l’ensemble des zones bâties de la commune (hors habitat léger) et les parcelles qui ont vocation à être construites dans un avenir proche soit

- les parcelles OZ 25 à 29 ainsi que la parcelle OZ 89 qui a vocation à accueillir de nouvelles habitations

- la parcelle ZN 23, voisine du péage de l’autoroute A29 et localisée dans la ZAC Jules Verne II

La géothermie et la biomasse dans les mêmes zones que l’énergie solaire.

Au vu de l’échéance du 31 mars 2024, Monsieur le Maire propose de mettre à la disposition du public les documents relatifs à la localisation des zones EnR et de mettre un registre à disposition du public du 1er au 31 mars 2024 soit le mardi 5 mars de 16 à 17h, le vendredi 15 mars de 16 à 17h et le samedi 23 mars de 10 à 11h.

A l’issue de la concertation, le bilan des contributions sera présenté et débattu au sein du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE de définir les zones définies ci-dessus en zones d’accélération de production d’énergies renouvelables et décide de fixer les modalités de la concertation avec la population, durant toute la durée de l’élaboration et selon les créneaux horaires définis ci-dessus.

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à organiser cette consultation publique.

**Pour : 13 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0**

**4 Ressources Humaines : Recrutement d’un agent temporaire.**

M. le Maire indique que l’agent technique en CDD jusqu’au 31 mars 2024 ne souhaite pas prolonger son contrat au-delà de cette date afin de changer d’ orientation professionnelle.

Il est donc nécessaire de recruter un nouvel agent . M. GUEANT propose de faire appel à Pôle Emploi dans le cadre des emplois aidés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité de recruter un agent et AUTORISE M. le Maire à effectuer ce recrutement et à signer les documents adéquats.

**Pour : 13 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0**

**5 Ressources Humaines : Désignation d’un(e) secrétaire général(e) de mairie.**.

M. le Maire expose que suite à la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, les communes de moins de 3 500 habitants doivent juridiquement procéder à la nomination d’un agent exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie à compter du 1er janvier 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE à l’unanimité de nommer Mme Chloé BOCLET, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire générale de mairie à compter du 1er janvier 2024 et AUTORISE M. le Maire à signer l’arrêté de nomination.

**Pour : 13 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0**

**6 Convention avec la commune de Glisy pour l’accueil des enfants de Blangy-Tronville au centre de loisirs de Glisy**.

M. le Maire propose de signer une convention pour l’accueil des enfants de Blangy-Tronville au centre de loisirs de Glisy. Le centre de loisirs accueille les enfants à compter de 6 ans. La participation de la commune de Blangy-Tronville sera à hauteur de celle versée aux centres de loisirs de Boves et Longueau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l’unanimité de signer cette convention avec la commune de Glisy pour permettre aux enfants de Blangy-Tronville de participer au centre de loisirs de Glisy et AUTORISE le Maire à signer les documents adéquats.

**Pour : 13 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0**

**7 : Questions diverses**

* Le pouvoir de signature a été donné pendant la période du Covid pouvons-nous remettre au vote cette décision ?
* Pouvons-nous protéger la captation des eaux de pluie à l’entrée du lotissement Les Pommiers risque de chute ?
* Quels sont les critères d’accès à la salle communale pour les associations ? Quelles règles devons-nous respacter ?
* Est-ce qu’une remise aux normes de la salle est envisagée ?
* Est-ce que le conseil municipal est encore légitime quand deux personnes décident de tout dans une commune ?
* N’est-il pas obligatoire d’afficher les comptes-rendus des conseils municipaux ? site de la mairie ou autre ?
* Point sur les illuminations de Noël.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00

|  |  |
| --- | --- |
| **Prénom et nom** | **Signature** |
| Eric GUĒANT – Maire |  |
| Véronique WARMĒ – 1ère adjointe  |  |
| Patrice BOUTEILLE – 2ème adjoint |  |
| Céline PRUVOST |  |
| Sabine MAILLY  |  |
| Joël PARIS  |  |
| Julien DEPARIS  |  |
| Estelle CONAN  |  |
| Delphine CHEVALIER  |  |
| Loïck LEFEVRE absent excusé | Pouvoir donné à Estelle CONAN |
| Charles PRAMAGGIORE |  |
| Ariane DEREUMAUX  |  |
| Olivier CARLOS  |  |